

du Service des langues et les demandes spéciales de renseignements sont transmises aux ministères fédéraux intéressés. On vérifie également les rapports sur la réception technique. A des intervalles réguliers, le Service international poste un horaire des émissions à plus de 150,000 auditeurs dans toutes les parties du monde. Ces horaires paraissent en opuscules illustrés, qui contiennent en outre des détails sur les émissions, la fréquence et la longueur d'onde. Le programme des émissions, posté gratis sur demande, est imprimé en 15 langues et chaque édition traite de quelque aspect spécial de la vie canadienne.

En plus de donner des émissions canadiennes pendant 95 heures par semaine, le Service international a établi des liaisons avec des organismes de radiodiffusion de plusieurs autres pays et relaie ainsi un nombre sans cesse croissant d'émissions sur leurs réseaux nationaux, ce qui permet au Service d'atteindre un auditoire encore plus vaste.

La production part des studios du Service international à Montréal et touche une grande variété d'émissions enregistrées partout au pays. La distribution, qui atteint le monde entier, s'effectue en collaboration étroite avec les missions canadiennes à l'étranger. Les transcriptions musicales, qui font l'objet de 150 émissions de 15 et 30 minutes, couvrent un vaste champ s'étendant de la musique classique à la musique populaire et comprennent le folklore du pays et les œuvres de Canadiens contemporains. Environ 85 pays utilisent couramment ces émissions. Les reproductions d'émissions parlées, qui évoquent tous les aspects de la vie canadienne, sont disponibles en anglais, en français et en espagnol. Des listes des émissions parviennent aux organismes de radiodiffusion des pays concernés; plus de 100 réseaux et de stations radiophoniques reçoivent habituellement les reproductions du Service international.

*Finances de Radio-Canada.*—La Société Radio-Canada a enregistré un excédent net d'exploitation de \$4,267,668 pour l'année terminée le 31 mars 1955, compte tenu de la dépréciation et de la désétude. La radiodiffusion sonore et les services communs ont subi un déficit d'exploitation de \$211,753 et le service de télévision a réalisé un surplus de \$4,479,421.

La diminution de \$899,987, au regard de l'année précédente, des revenus de la radiodiffusion sonore et des services communs a été d'autant plus marquée qu'elle a coïncidé avec une augmentation de \$595,661 des frais d'exploitation. La hausse des dépenses du service de télévision a dépassé de \$804,547 celle du revenu.

Au cours de 1954-1955, la Société a déboursé la somme de \$5,384,027 pour étendre et améliorer le service de radiodiffusion. Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées par \$4,390,746 pour la télévision et par \$993,281 pour la radiodiffusion sonore et les services communs. Pendant l'année, une étude complète des taux de dépréciation a été faite en collaboration avec la Division du génie. On a établi des taux scientifiques s'échelonnant de 5 à 20 p. 100 suivant le genre d'actif, opéré un vieillissement comptable des actifs fixes et appliqué les nouveaux taux pour déterminer si la réserve pour dépréciation était suffisante. Constatant que la réserve dépassait les besoins de \$241,857, on a alors porté cette somme au solde créditeur. Des actifs au montant de \$43,712 ont été annulés comme désuets ou n'ayant plus d'utilité.

Depuis ses débuts, la Société Radio-Canada n'a cessé d'étendre et d'améliorer son service de radiodiffusion, grâce aux surplus d'exploitation, quand il y en avait, et aux prêts du gouvernement du Canada. Une loi du Parlement a permis un cinquième prêt (3 millions de dollars) pour le service de la télévision, somme qui doit être remboursée en 30 versements semestriels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961.

Les livres de comptabilité de la Société pourvoient à un poste distinct pour le coût total des propriétés de la Couronne et pour la dette correspondante à l'égard du gouvernement du Canada. De même, les frais d'exploitation du Service international, à la charge du gouvernement fédéral, ne sont pas imputables sur le compte de Radio-Canada, puisque les octrois du gouvernement du Canada et les droits de permis ne servent qu'à la desserte des auditeurs au pays.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1955, les artistes, musiciens, chanteurs, acteurs et auteurs de scénarios ont reçu près de 8 millions de dollars pour leur concours aux émissions de Radio-Canada. La radio et la télévision se sont partagé la somme à parts quasi-égales.